

PROGRAMME SUR LES ESPÈCES D'ARBRES CITES



Le 14 juillet 2017, Le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Commission Européenne ont annoncé que l'Union européenne (UE) avait accordé une contribution financière substantielle à hauteur de 8 millions d'Euros en soutien du projet intitulé : *Soutien à la gestion durable des espèces d'arbres en danger et à la conservation de l'éléphant d'Afrique*. Le Programme sur les espèces d'arbres CITES soutiens les pays qui exportent des parties et des dérivés d'espèces d'arbres inscrites à la CITES qui ont une valeur commerciale. Les pays reçoivent de l'aide financière et pour la création ou le renforcement des capacités pour appliquer des mesures de conservation et de gestion visant à s'assurer que le commerce du bois, de l'écorce, des huiles et d'autres produits issus des espèces d'arbres inscrites à la CITES est durable, légal et traçable. Le programme vise à améliorer et renforcer la gouvernance des forêts et les capacités de lutte contre la fraude pour assurer des avantages à long terme, à contribuer au développement rural dans des zones souvent reculées, à la croissance économique durable au niveau national, et à l'allègement, à long terme, de la pauvreté.

CITES Tree Species Programme Regional Meeting for Africa
11 to 15 March 2019
Dar es Salaam - Tanzania
Groupe de travail sur *Osyris lanceolata*



Groupe de travail sur *Prunus africana*



Milena Sosa Schmidt



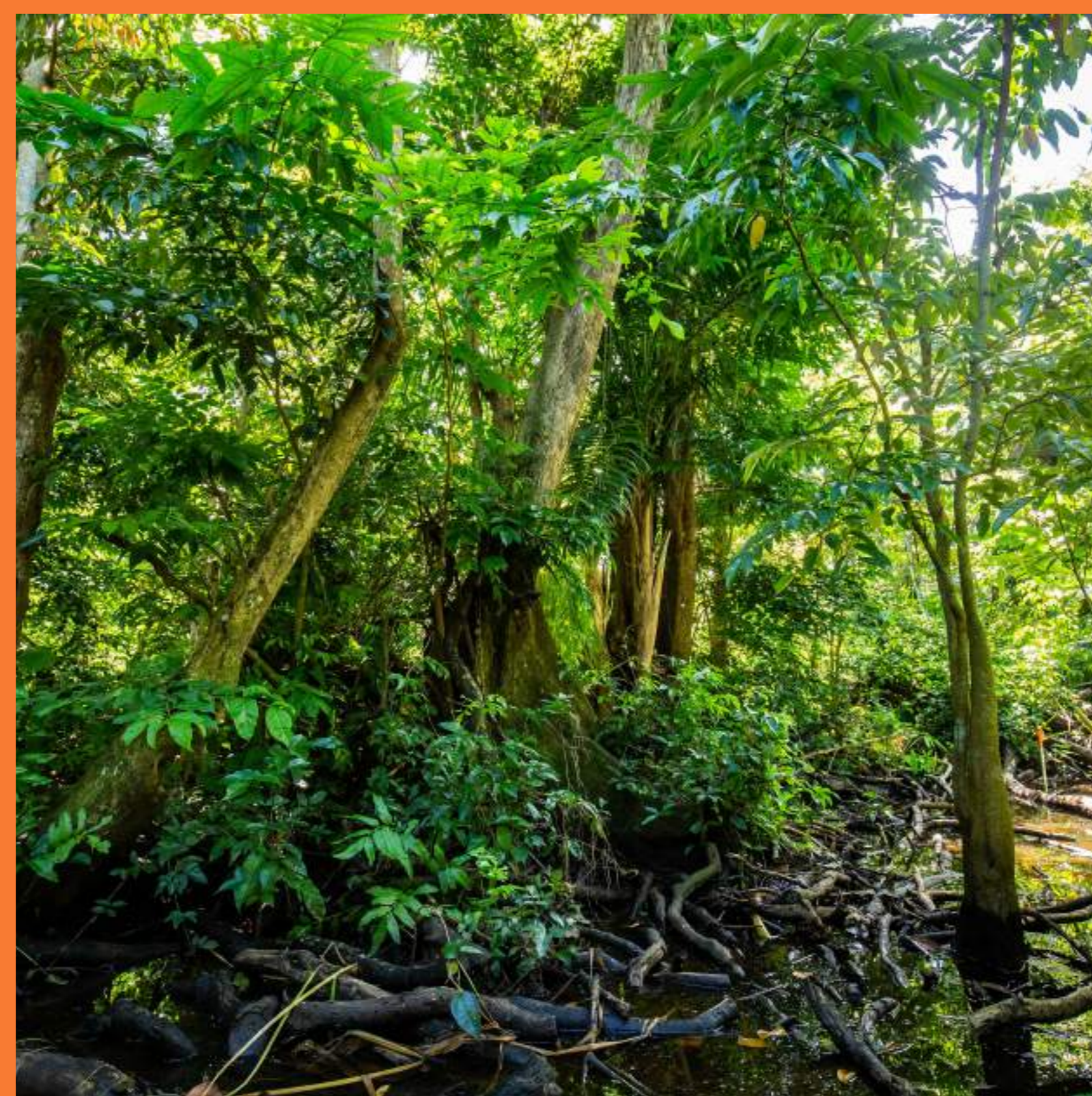
photo: Jean Lagarde



Diospyros



Pterocarpus erinaceus



Pterocarpus erinaceus



Prunus Africana, photo: Renato Iguera

